



AVIS PUBLIC RÔLE D'ÉVALUATION

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la ville de Danville, devant être en vigueur durant les exercices 2022-2023-2024, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 150, rue Water durant les heures d'affaires régulières. Le nouveau rôle triennal d'évaluation sera également disponible pour consultation sur le site web de la municipalité au www.danville.ca sous l'onglet « Rôle d'évaluation » de la page d'accueil.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2022; (au plus tard le 30 avril 2022)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Évimbec Ltée, 183, rue rue Pie XI, Thetford Mines, Québec, G6G 3N3
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Danville, ce 13e jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Martine Bernier, DMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière par intérim.